

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2015

ASSOUPLIR LE MÉCANISME DIT DU "DROIT D'OPTION DÉPARTEMENTAL" - (N° 2520)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

M. Da Silva, M. Raimbourg, M. Fourage, M. Denaja et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi a pour objet, en ce qui concerne le rattachement d'un département à une autre région, de substituer à l'exigence de majorité qualifiée prévue par l'article 3 de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 une majorité absolue.

Elle propose donc de revenir sur un débat qui a eu largement lieu au parlement au cours de la navette du projet de loi de délimitation des régions, et qui s'est soldé par un vote du parlement il y a moins de 3 mois.

En conséquence, il n'apparaît pas opportun de légiférer à nouveau sur cette question. C'est pourquoi le présent amendement propose de supprimer l'article unique de cette proposition de loi.